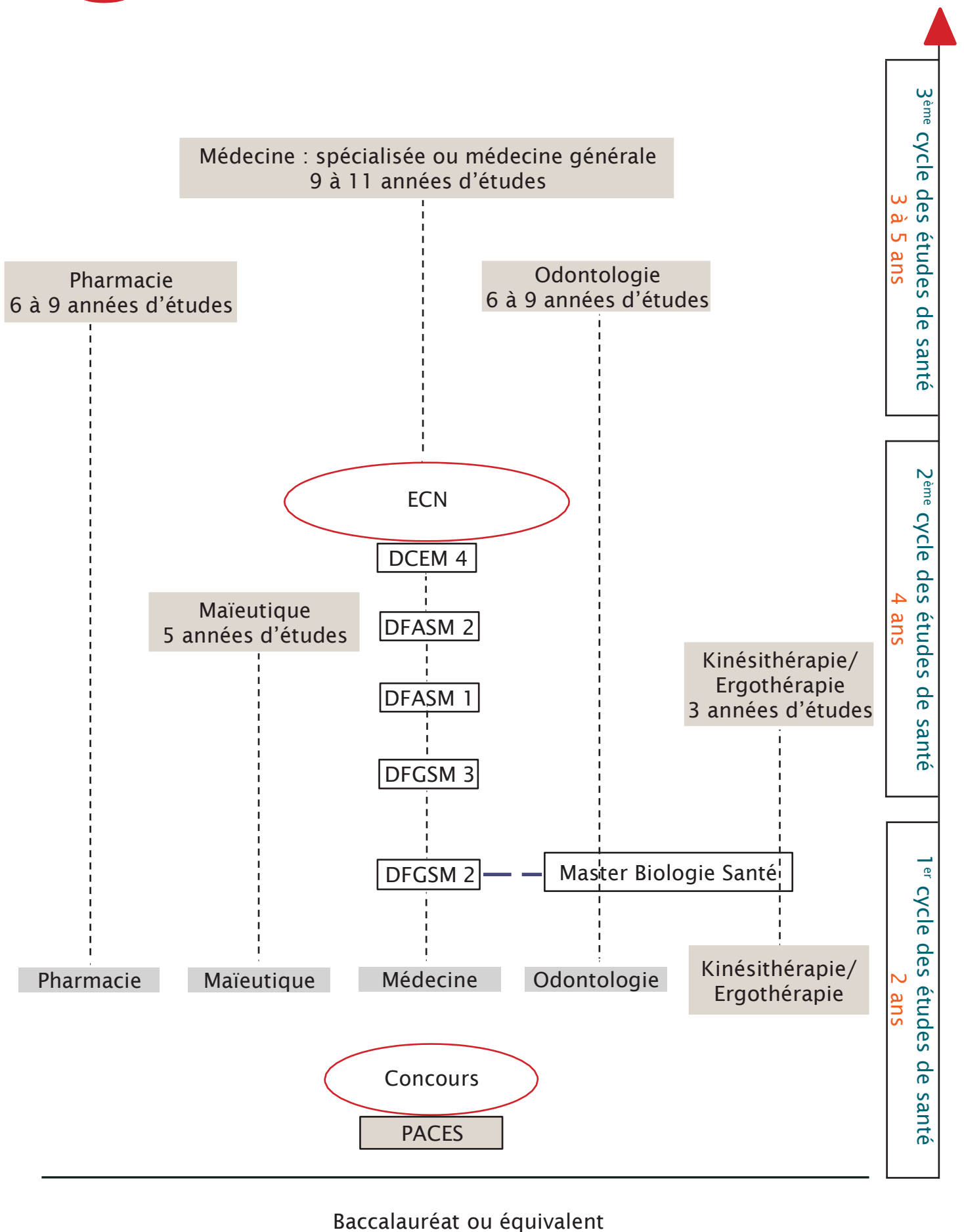


Première Année Commune aux Études de Santé (PACES)

Directeur
Pr. Jean-Luc Dubois-Randé

Chargée de mission PACES
Dr. Jeanne Tran Van Nhieu

COURSUS MÉDICAL



SOMMAIRE

Présentation

- Généralités.....p. 4
- Principes généraux.....p. 4
- Organisation des études.....p. 4
- Contrôle des connaissances.....p. 4
- Jury.....p. 4
- Redoublement.....p. 5
- Réorientation.....p. 5
- Choix des filières.....p. 5
- Stage d'initiation aux soins infirmiers.....p. 5

Informations utiles

- Service de la scolarité.....p. 7
- Campus numérique.....p. 7
- Association étudiante.....p. 7
- Calendrier universitaire.....p. 7
- Concours.....p. 7
- Effectifs.....p. 8
- Restaurant universitaire.....p. 8
- Bibliothèque.....p. 8
- Déroulement des cours.....p. 8

Annexes

- Annexe 1 : Volumes horaires et ECTS.....p. 9
- Annexe 2 : Les coefficients.....p. 10
- Annexe 3 : Emploi du temps type.....p. 11

P

Présentation

1 – Généralités

- Code de l'Education - article L 631-1,
- Code de la santé publique – article L 411-2,
- Loi n° 2009-833 du 7 juillet 2009 portant création d'une première année commune aux études de santé et facilitant la réorientation des étudiants,
- Décret 2005-1617 du 21 janvier 2005 relatif aux aménagements des examens et concours de l'enseignement scolaire et de l'enseignement supérieur pour les candidats présentant un handicap.

2 – Principes généraux

Peuvent s'inscrire en 1ère Année Commune aux Etudes de Santé (PACES), les étudiants affectés à l'Université Paris Est Créteil (UPEC) par le Service académique en 1ère année des études de santé (SADEP).

La première année des études de santé est commune aux études médicales, odontologiques, pharmaceutiques, de sage-femme et par convention aux études de Kinésithérapie et d'Ergothérapie.

3 – Organisation des études

Les enseignements se répartissent en un tronc commun de 7 Unités d'Enseignement (UE) et de 6 UE spécifiques de 62 ou 63 heures selon les filières (annexe 1).

4 – Contrôle des connaissances

Organisé en une seule session dont la première partie a lieu à l'issue du 1er semestre (décembre) et la seconde à l'issue du 2ème semestre (mai).

Les épreuves portent sur le programme enseigné, elles sont écrites et anonymes, sous forme de QCM ou rédactionnelle (UE7) et font l'objet d'une note comprise entre 0 et 20 affectée d'un coefficient de pondération. L'absence à l'une des épreuves n'est pas éliminatoire.

En cas d'incident grave une épreuve peut être annulée par décision du Président de l'université sur proposition du Doyen de la faculté de médecine (président du jury). L'épreuve est alors recommencée sans qu'il soit procédé à un enseignement supplémentaire.

A l'issue des épreuves du 1er semestre, les classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus aux UE enseignées au 1er semestre.

A l'issue des épreuves du 2ème semestre, les classements sont établis en prenant en compte les résultats obtenus à l'ensemble des UE communes des 2 semestres et aux UE spécifiques.

Les candidats sont classés selon le total de points obtenu en additionnant les notes affectées des coefficients (annexe 2).

5 – Jury

Le jury est présidé par le Doyen de la faculté de médecine et est composé des enseignants responsables des enseignements et d'un représentant des 6 filières (médecine, pharmacie, odontologie, maïeutique, kinésithérapie et ergothérapie).

Le jury arrête les listes de classement du concours. Les étudiants ex aequo sont départagés dans l'ordre des UE suivantes :

- à l'issue du 1er semestre : UE1, UE2, UE 3 (1ère partie), UE 4.
- à l'issue du 2ème semestre : UE spécifique correspondante, UE 1, UE 2, UE 7, UE 3 (1ère partie), UE 4.

6 – Redoublement

Chaque étudiant a droit à 2 inscriptions en PACES. Si l'étudiant n'est pas classé en rang utile à l'issue de sa 2^{ème} tentative, il est déclaré « exclu des études médicales » et ne peut se réinscrire dans un autre établissement sauf dérogation accordée par le Président de l'Université sur proposition du Doyen de la faculté de médecine.

7 – Réorientation

A l'issue du 1^{er} semestre et en fonction du classement obtenu à l'issue de ces épreuves, les candidats peuvent être réorientés vers d'autres formations universitaires par décision du président de l'université. Le nombre de ces réorientations ne peut excéder 15% du nombre d'inscrits.

Les étudiant(e)s primant(e)s classé(e)s à l'issue du second semestre au-delà d'un rang égal à 3 fois le *numerus clausus* (médecine, odontologie, maïeutique, pharmacie) **n'auront pas le droit au redoublement immédiat**. Ils (elles) devront envisager une réorientation ou, éventuellement, une année d'interruption au cours de laquelle ils (elles) pourront combler leurs lacunes avant leur réinscription en PACES.

Pour ce classement, seules seront prises en compte les notes obtenues aux unités d'enseignement communes affectées du coefficient de pondération correspondant à la filière médecine.

Les étudiants réorientés à l'issue du premier ou du deuxième semestre, sont autorisés sur avis d'une commission à se réinscrire ultérieurement en première année des études de santé, sous réserve d'avoir validé respectivement 90 ou 60 ECTS dans une autre formation conduisant au grade de licence et en cohérence avec les matières de la Paces.

Les étudiants n'ayant pas été classés en rang utile peuvent être admis dans des conditions dérogatoires dans d'autres UFR de l'Université Paris-Est Créteil.

Aucune autorisation de transfert de dossier, en vue d'une inscription pour un redoublement en PACES dans une autre UFR de médecine française ne sera accordée.

Seuls les étudiants ayant une moyenne supérieure ou égale à 10/20 à l'ensemble des épreuves peuvent choisir la filière kinésithérapie.

Pour être admis en Ergothérapie les étudiants doivent obtenir une moyenne supérieure ou égale à 09/20.

8 – Choix des filières

Le nombre d'étudiants affectés dans chacune des filières ne peut excéder le *numerus clausus* déterminé pour l'université par voie d'arrêtés ministériels.

Les étudiants choisissent au début du 2^{ème} semestre l'unité ou les unités d'enseignement correspondant à la ou aux filière (s) de leur choix. Après validation et publication des résultats du 1^{er} semestre, les étudiants disposent de 9 jours ouvrables pour effectuer leur choix définitif. L'inscription dans une filière est nécessaire pour donner lieu à un classement dans cette filière. **L'absence d'inscription pédagogique (?) ne donne pas droit à participer aux épreuves du 2^{ème} semestre**

A l'issue de la délibération du jury du 2^{ème} semestre et publication des résultats, les étudiants ont 9 jours ouvrables pour donner leur choix de filières par ordre de préférence. Les étudiants sont alors affectés dans les différentes filières par une procédure informatisée.

Une fois le choix confirmé celui-ci sera définitif. Les listes des candidats admis sont signées par le Doyen (président du jury) puis vérifiées et signées par le Recteur Chancelier des Universités.

9 – Stage d'initiation aux soins infirmiers

Avant le début de la deuxième année d'études, les étudiants admis dans les filières médecine et odontologie doivent **OBLIGATOIREMENT** effectuer, sous la conduite de cadres infirmiers, un stage d'initiation aux soins non rémunéré, d'une durée de 3 semaines à temps complet (5 jours par semaine) et de manière continue dans un même établissement hospitalier conventionné avec la faculté de médecine.

Il est prévu au cours de ce stage une journée de formation aux gestes et soins d'urgence d'une durée de 7 heures.

10 – La vaccination

La vaccination contre l'hépatite B **est obligatoire** et sera exigée avant le début du stage ainsi qu'un résultat de dosage des anticorps attestant de l'immunité selon les modalités requises pour les étudiants en profession de santé.

ATTENTION : Tout étudiant qui aurait la désinvolture de ne pas présenter son statut vaccinal en règle avant le début du stage devra obligatoirement et sans aucune dérogation possible faire son stage d'initiation aux soins infirmiers aux mois de juillet ou août de l'année suivante afin de valider l'année de DFGSM2 avant de pouvoir entrer en DFGSM3.

Vous devez OBLIGATOIREMENT être en possession des documents ci-dessous :

- justificatif de vaccination contre le virus de l'hépatite B
- résultat du dosage des anticorps anti- HBs (validant le vaccin) >100 mUI/ml. Si le taux est compris entre 10 et 100 mUI/ml, vous devez présenter également un résultat d'anticorps anti-HBc négatif. Si le taux est inférieur à 10 mUI/ml vous devez faire faire une dose supplémentaire de vaccin et contrôler le taux des anticorps anti-HBs un mois plus tard et répéter si besoin les doses jusqu'à 6 maximum pour obtenir un taux d'anticorps anti-BHs supérieur à 10 mUI/ml.
- attestation de l'assurance de responsabilité civile pour la pratique professionnelle d'un stage en hôpital
- certificat d'aptitude au stage en milieu hospitalier (cf. avec le médecin traitant)

Les cadres infirmiers de médecine, comme ceux d'odontologie demandent que les étudiants soient correctement immunisés conformément aux textes concernant les professionnels de santé (Arrêté du 2 août 2013 fixant les conditions d'immunisation des personnes mentionnées à l'article L. 3111-4 du code de la santé publique et de l'instruction du 21 janvier 2014).

Site Créteil

Service de la scolarité - Bureau 101 (rdc)
8, rue du Général Sarrail - 94010 Créteil Cedex

Ouverture de la scolarité :
Du lundi au vendredi de 13h30 à 16h45

Responsable administrative à la pédagogie :
Sabrina Colvil - 01 49 81 37 30

Responsable administrative du département des études médicales :
Marie-Christine Pacouret - 01 49 81 35 03

Secrétaire pédagogique de la PACES :
Joanna Benoist - 01 49 81 37 04 - paces@u-pec.fr

Site Torcy

Bureau 007
Accueil téléphonique : 01 60 05 93 40

Le campus numérique de la faculté : DIOTIME

<http://www.diotime.fr/> - diotime.medecine@u-pec.fr

Vous y trouverez :

- les emplois du temps,
- les cours,
- toutes les informations émanant de la Faculté.

Association des étudiants de médecine de Créteil (AEMC)

Président : Jean Barbrel
01 49 81 37 08 - <http://www.carabin.fr/> - Facebook : Paces Créteil
La vente des photocopiés est effectuée par l'AEMC. Prix : 80 € par semestre

Le calendrier universitaire

Rentrée universitaire : le 7 septembre 2015 à 14h
Semaines d'enseignement : 30
Stage initiation aux soins infirmiers : juillet, août et septembre 2016
Fermeture de la faculté pendant les congés de Noël : du 23 décembre 2015 au 4 janvier 2016 inclus
Forum de réorientation : aux alentours de la mi-janvier 2016
Journées portes ouvertes : samedi 12 mars 2016

Concours

Centre d'examen : Centrex à Lognes (77)
Concours 1^{er} semestre : 15 décembre 2015
Concours 2^{ème} semestre : 3 et 4 mai 2016

À titre indicatif : Effectifs 2014-2015 (données arrêtées au 5 février 2015)

Inscrits en PACES : 1177

Numerus clausus 2014-2015 :

155 en médecine

16 en odontologie (Montrouge et Garancière)

10 en maïeutique (Hôpital Saint-Antoine, Paris 12ème)

56 pharmacie (Chatenay Malabry, Université Paris 11)

Par convention :

24 en kinésithérapie (Saint-Maurice et à l'institut de formation en kinésithérapie de l'APHP à Paris 13)16

en ergothérapie (École d'ergothérapie UPEC)

Restaurant universitaire : le CROUS

Ouvert de 11h30 à 14h00

Coût du repas : 3.10€

Paiement : uniquement avec la carte IZLY (sur la carte d'étudiant) Recharge : des

bornes sont disponibles sur le site.

Dès la rentrée 2015, le système de paiement Izly entre en vigueur dans votre CROUS. Simple et sécurisé, ce système vous permettra de payer avec votre carte étudiante multiservices ou avec votre smartphone.

Pour tous savoir : <http://www.izly.fr/>

La bibliothèque

Site Créteil :

La bibliothèque du site de Créteil est ouverte de 8h30 à 22h et le samedi de 10h à 20h.

L'emprunt des livres se fait sur la présentation de la carte d'étudiant.

Site Torcy :

Ouverture du lundi au vendredi de 8h45 à 18h.

Possibilité de travailler dans la salle du CROUS de Torcy. L'emprunt des livres se fait sur la présentation de la carte d'étudiant.

Déroulement des cours

Un planning des permanences de l'administration sur le site de Torcy sera affiché dans le hall.

Les cours magistraux auront lieu en amphithéâtre le matin par vidéo projection avec présence des enseignants en rotation avec les 2 sites.

Les enseignements dirigés (ED) auront lieu dans les salles de TD. La répartition dans les salles de TD sera affichée dans le hall.

A NNEXE 1 : VOLUMES HORAIRES ET ECTS

EuropEan
CrEdits
TranfErt
SystEm

Semestre 1 - Tronc commun = 251 heures
Semestre 2 - Tronc commun = 156 heures
UE spécifiques = 62 ou 63 heures selon les filières

	Semestre	Volumes horaires	ECTS
UE 1	1	92 heures	10
UE 2	1	80 heures	10
UE 3 (1ère partie)	1	48 heures	6
UE 4	1	31 heures	4
UE 3 (2ème partie)	2	32 heures	4
UE 5	2	30 heures	4
UE 6	2	32 heures	4
UE 7	2	62 heures	8
UE spécifiques :			
Médecine	2	62 heures	10
Odontologie	2	63 heures	10
Pharmacie	2	62 heures	10
Maïeutique	2	63 heures	10
Kinésithérapie	2	62 heures	10
Ergothérapie	2	62 heures	10

UE tronc commun

- UE 1 : Atomes, biomolécules, génome, bioénergétique, métabolisme - Sylvain Loric
- UE 2 : La cellule et les tissus - Philippe Mavier
- UE 3 : Organisation des appareils et des systèmes (1) « Bases physiques des méthodes d'exploration » (1ère partie) ; « Aspects fonctionnels » (2ème partie) - Emmanuel Itti et Jean-Pascal Lefaucœur
- UE 4 : Evaluation des méthodes d'analyse appliquées aux sciences de la vie et de la santé - Etienne Audureau
- UE 5 : Organisation des appareils et des systèmes (2) : Aspects morphologiques et fonctionnels - René Yiou
- UE 6 : Initiation à la connaissance du médicament - Isabelle Macquin-Mavier
- UE 7 : Santé - société - humanité - Roberto Poma

ECUE Santé 1 = 4 ECTS

- Anatomie du petit bassin (10 heures) - René Yiou
- Anatomie tête et cou (9 heures) - René Yiou
- Anatomie, histologie et physiologie de l'appareil reproducteur et du sein (10 heures) - Jérôme Authier

ECUE Santé 2 = 3 ECTS - Anne Hulin

- Sources actuelles et futures des principes actifs (6 heures)
- Bases physicochimiques des principes actifs (9 heures)
- Conception, formulation, production et contrôle des médicaments et autres produits de santé (9 heures)

UE Spécifiques

- ECUE 1 (3 ECTS) Médecine : Chimie et classes thérapeutiques (9 heures) - Anne Hulin
- ECUE 1 (3 ECTS) Pharmacie : Chimie et classes thérapeutiques (9 heures) - Anne Hulin
- ECUE 1 (3 ECTS) Kinésithérapie ou Ergothérapie : Chimie et classes thérapeutiques (9 heures) - Anne Hulin
- ECUE 2 (3 ECTS) Odontologie : Morphogenèse cranio-faciale et odontogenèse (10 heures) - Bruno Gogly
- ECUE 3 (3 ECTS) Maïeutique : Unité foetoplacentaire (10 heures) - Jérôme Authier

A NNEXE 2 : LES COEFFICIENTS

Coefficients des UE du tronc commun et des UE spécifiques

UE communes	Médecine	Kinésithérapie ou Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
UE 1	15	15	13	10	18
UE 2	15	15	15	16	10
UE 3 (1 ^{ère} partie)	9	9	8	6	6
UE 4	6	6	6	7	4
UE 3 (2 ^{ème} partie)	6	2	5	4	4
UE 5	6	10	6	8	4
UE 6	6	6	5	7	10
UE 7	12	12	12	12	14
UE spécifiques	15	15	20	20	20

Coefficients des ECUE des UE spécifiques

ECUE	Médecine	Kinésithérapie /Ergothérapie	Odontologie	Maïeutique	Pharmacie
ECUE santé 1	7	10	6	8	6
ECUE santé 2	5	3	6	4	9
ECUE 1	3	2			5
ECUE 2			8		
ECUE 3				8	

Notes



A series of horizontal dashed lines providing space for handwritten notes.

« Il ne faut pas rougir d'emprunter au peuple ce qui peut être utile à l'art de guérir. » Hippocrate

« Les choses en médecine ne se mesurent et ne se considèrent que par leurs sens et effets. » Ambroise Paré

Martin Winckler
22 février 1955

« Le jardin est une
nous servir plus dont nous devrions
Professeur Léon Binet »

Henri Mondor
20 mai 1885 - 6 avril 1962

Émile Coué
26 février 1857 - 2 juillet 1926

« Guérir
écouter toujours,
souffager souvent,
Louis Pasteur

Louis Pasteur
1822 - 28
1895

27

Antoine Parmentier
12 août 1737 - 17 décembre 1813

Henri Nestlé
10 août 1814 - 7 juillet 1890

« Il ne s'agit pas
la vie mais de la vie
Alexis Carrel
des années à
années. »

John Pemberton
8 juillet 1831 - 16 août 1888

« Que ta nourriture soit ton médicament et ton médicament ta nourriture. » Hippocrate